

BUREAU DES HYPOTHEQUES	DEPOT	DATE	N° 3285
	09 13584	23 JUIL. 1990	
REPRISE POUR ORDRE LE	0011229	27 SEP. 1988	Vol 1990 P n° 723
PUBLICATION (1)	TAXE		SALAIRES

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX.

Le dix huit et vingt et un mai.

Maitre Jean Luc NONY, soussigné, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dénommé "Jean-Luc NONY et Jacques LAVIGNE, notaires associés", dont le siège est à PARIS (4ème arrondissement) 5, rue du Renard.

A reçu le présent acte authentique comportant :

MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION DE L'IMMEUBLE SIS A PARIS (20e) 22 bis rue de la REUNION

A LA REQUETE des personnes ci-après nommées :

IDENTIFICATION DES PARTIES

-LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de l'immeuble à PARIS (20e) 22 bis rue de la Réunion, représenté par :
Monsieur Jean Pierre CRON, du cabinet Louis PORCHERET dont le siège social est à MONTREUIL 92 avenue du Président Wilson, syndic de l'immeuble.

Spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération des copropriétaires en date du 4 septembre 1989 dont copie du procès verbal demeurera annexée aux présentes.

F-1204
- LE PROPRIETAIRE des lots 273 à 329 (57 parkings) la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dénommée du "GARAGE REUNION CHAMPAGNE" au capital de 300.000 francs dont le siège social est à MONTREUIL SOUS BOIS (Seine Saint Denis) 8 Boulevard Henri Barbusse.

Représentée par Madame Raymonde MENDELOVITZ ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération des associés de la Société Civile Immobilière du Garage Réunion champagne en date du 18 décembre 1989 dont un original demeurera annexé aux présents.

OBSERVATION EST ICI FAITE que la décision résultant de la délibération ci-dessus n'a fait l'objet d'aucun recours dans les délais légaux.

Le présent acte a pour objet la modification du règlement de copropriété de l'immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION

UN ENSEMBLE IMMOBILIER sis à PARIS (20ème arrondissement) 22 bis rue de la Réunion et 16 à 22 Cité Champagne, édifié sur un terrain d'une

contenance de mille huit cent dix sept mètres carrés quarante centièmes, ledit ensemble immobilier à usage principal d'habitation composé de six étages, et d'un septième étage en retrait sur un rez de chaussée et trois sous sols.

Cet immeuble figure au cadastre de la Commune de PARIS 75020 sous la section DP numéro 36 lieudit "22 bis rue de la Réunion et 16 à 22 Cité Champagne" pour 18a 45ca.

Ces biens ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division dressé suivant acte sous seing privé en date à MONTREUIL sous BOIS, le 24 février 1964, déposé au rang des minutes de Me GASTALDI notaire à PARIS, avec reconnaissance d'écriture et de signature le 15 mai 1964 et publié au quatrième Bureau des Hypothèques de la SEINE, le 23 juin 1964. VR 5102 n°: 12

Les lots de l'immeuble, objet des présentes, comprennent savoir:

Au Troisième sous sol

LOT N° 273

UN emplacement de garage n°93
Avec 8/13000^è des parties communes de l'immeuble.

LOT N° 274

Un emplacement de garage n° 94.
Avec 8/13000^è des parties communes de l'immeuble,

LOT N° 275

Un emplacement de garage numéro 95.
Avec 8/13.000^è des parties communes générales de l'immeuble,

LOT N° 276

Un emplacement de garage numéro 96
Avec 10/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 277

Un emplacement de garage numéro 97
Avec 10/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 278

Un emplacement de garage numéro 98.
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 279

Un emplacement de garage numéro 99.
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble

LOT N° 280

Un emplacement de garage numéro 100.
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble

273a 225
5760.

LOT N° 281

Un emplacement de garage numéro 101
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 282

Un emplacement de garage numéro 102.
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 283

Un emplacement de garage numéro 103;
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 284

Un emplacement de garage numéro 104
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 285

Un emplacement de garage numéro 105.
Avec 8/10.000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 286

Un emplacement de garage numéro 106
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 287

Un emplacement de garage numéro 107
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 288

Un emplacement de garage numéro 108
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 289

Un emplacement de garage numéro 109
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 290

Un emplacement de garage numéro 110
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 291

Un emplacement de garage numéro 111.
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 292

Un emplacement de garage numéro 112.
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 293

Un emplacement de garage numéro 113.
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 294

Un emplacement de garage numéro 114
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 295

Un emplacement de garage numéro 115
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 296

Un emplacement de garage numéro 116
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 297

Un emplacement de garage numéro 117
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 298

Un emplacement de garage numéro 118
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 299

Un emplacement de garage numéro 119
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 300

Un emplacement de garags numéro 120
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 301

Un emplacement de garage numéro 121
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 302

Un emplacement de garage numéro 122.
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 303

Un emplacement de garage numéro 123.
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 304

Un emplacement de garage numéro 124
Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble. /

LOT N° 305

Un emplacement de garage numéro 125

Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 306

Un emplacement de garage numéro 126

Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 307

Un emplacement de garage numéro 127

Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble

LOT N° 308

Un emplacement de garage numéro 128

Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble

LOT N° 309

Un emplacement de garage numéro 130

Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 310

Un emplacement de garage numéro 131

Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 311

Un emplacement de garage numéro 132

Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 312

Un emplacement de garage numéro 133

Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 313

Un emplacement de garage numéro 134

Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 314

Un emplacement de garage numéro 135

Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 315

Un emplacement de garage numéro 136.

Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 316

Un emplacement de garage numéro 137

Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 317

Un emplacement de garage numéro 138
Avec 8/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 318

Un emplacement de garage numéro 139
Avec 8/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 319

Un emplacement de garage numéro 140
Avec 8/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 320

Un emplacement de garage numéro 141
Avec 8/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 321

Un emplacement de garage numéro 142
Avec 8/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 322

Un emplacement de garage numéro 143.
Avec 8/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 323

Un emplacement de garage numéro 144.
Avec 8/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 324

Un emplacement de garage numéro 145.
Avec 8/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 325

Un emplacement de garage numéro 146.
Avec 8/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 326

Un emplacement de garage numéro 147
Avec 8/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 327

Un emplacement de garage numéro 148
Avec 8/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 328

Un emplacement de garage numéro 149
Avec 8/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 329

Un emplacement de garage numéro 150

Avec 8/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

CECI EXPOSE

Il est passé au modificatif du règlement de copropriété objet des présentes.

Par suite de travaux effectués par la Société Civile Immobilière du "GARAGE REUNION CHAMPAGNE" les 57 parkings formant les lots 273 à 329 de l'immeuble, objet des présentes, ont été supprimés et remplacés par 34 boxes et une resserre.

Ces travaux ont fait l'objet d'un rapport du Bureau de Contrôle et Prévention 59 rue de la République à MONTREUIL, le 26 février 1990 indiquant : "que les dispositions de mise en sécurité qui ont été réalisées au troisième sous sol du parc de stationnement respectent les conditions réglementaires";

Suppression des lots 273 à 329

Les lots 273 à 329 ci-dessus sont supprimés, il est créé à la place 35 lots.

Création des lots 331 à 336**LOT N° 331**

Un box n° 1

Avec 15/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 332

Un box n° 2

Avec 9/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 333

Un box n° 3

Avec 12/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 334

Un box n° 4

Avec 20/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 335

Un box n° 5

Avec 9/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 336

Un box n° 6
Avec 9/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 337
Un box n° 7
Avec 13/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 338
Un box n° 8
Avec 14/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 339
Un box n° 9
Avec 9/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 340
Un box n° 10
Avec 9/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 341
Un box n° 11
Avec 13/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 342
Un box n° 12
Avec 6/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 343
Un box n° 13
Avec 8/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 344
Un box n° 14
Avec 13/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 345
Un box n° 15
Avec 9/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 346
Un box n° 16
Avec 9/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 347
Un box n° 17
Avec 12/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 348

Un box n° 18
Avec 12/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 349
Un box n° 19
Avec 19/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 350
Un box n° 20
Avec 9/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 351
Un box n° 21
Avec 15/13003è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 352
Un box n° 22
Avec 14/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 353
Un box n° 23
Avec 28/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 354
Un box n° 24
Avec 16/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 355
Un box n° 25
Avec 10/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 356
Un box n° 26
Avec 9/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 357
Un box n° 27
Avec 13/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 358
Un box n° 28
Avec 13/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 359
Un box n° 29
Avec 9/13000è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 360

Un box n° 30
Avec 9/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 361
Un box n° 31
Avec 13/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 362
Un box n° 32
Avec 16/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 363
Un box n° 33
Avec 34/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 364
Un box n° 34
Avec 29/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 365
Une resserre
Avec 3/13000^è des parties communes générales de l'immeuble.

ORIGINE DE PROPRIETE

1 - Lesdits biens appartiennent à la Société du "GARAGE REUNION CHAMPAGNE de la manière suivante :

Originellement ils appartenaient à la Société Civile Immobilière de Construction RESIDENCE REUNION CHAMPAGNE au capital social de huit cent quatre vingt trois mille cinquante francs dont le siège social était à MONTREUIL SOUS BOIS 10 boulevard Henri Barbusse.

- LE TERRAIN pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Me GASTALDI, et Me BARON, Notaires à PARIS, le 19 janvier 1962 de :

Monsieur Pierre Emile DECHALOTTE, Négociant, et Madame Jeanne Adèle Julie BASSENE, son épouse, demeurant ensemble à PARIS, 1, rue Manin.

Une expédition dudit acte a été publiée au onzième Bureau des Hypothèques de PARIS, le 9 février 1962 volume 4132 n° 16.

- ET LES CONSTRUCTIONS pour avoir été édifiées sur ledit terrain suite à un permis de construire délivré le 10 septembre 1962.

La déclaration d'achèvement des travaux a été faite le 9 novembre 1964 sous le numéro 953 - 62.

Le certificat de conformité a été délivré par la PREFECTURE DE LA SEINE, le 8 février 1965.

II - Aux termes d'un acte reçu par Me MAUGENDRE, notaire à GARCHES, le 10 avril 1968 il a été établi un projet de partage de la Société Civile Immobilière de Construction RESIDENCE REUNION CHAMPAGNE et aux termes d'un acte reçu par le même notaire, le 25 juin 1968 il a été établi l'acte d'approbation dudit partage.

Aux termes de cet acte il a été attribué à la Société du GARAGE REUNION CHAMPAGNE divers lots et notamment les lots 9 et 181 - 219 et 220 à 272 et 273 à 329 ci-dessus désignés.

Une expédition de ces deux actes a été publiée au quatrième Bureau des Hypothèques de la SEINE, le 19 décembre 1968 volume 7245 n° 2.

TABLEAU RECAPITULATIF

L'état descriptif de division qui précède est résumé dans un tableau récapitulatif établi conformément à l'article 71 du décret numéro 55-1350 du 14 octobre 1955, modifié par le décret numéro 59-90 du 7 janvier 1969, pris pour l'application du décret numéro 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière.

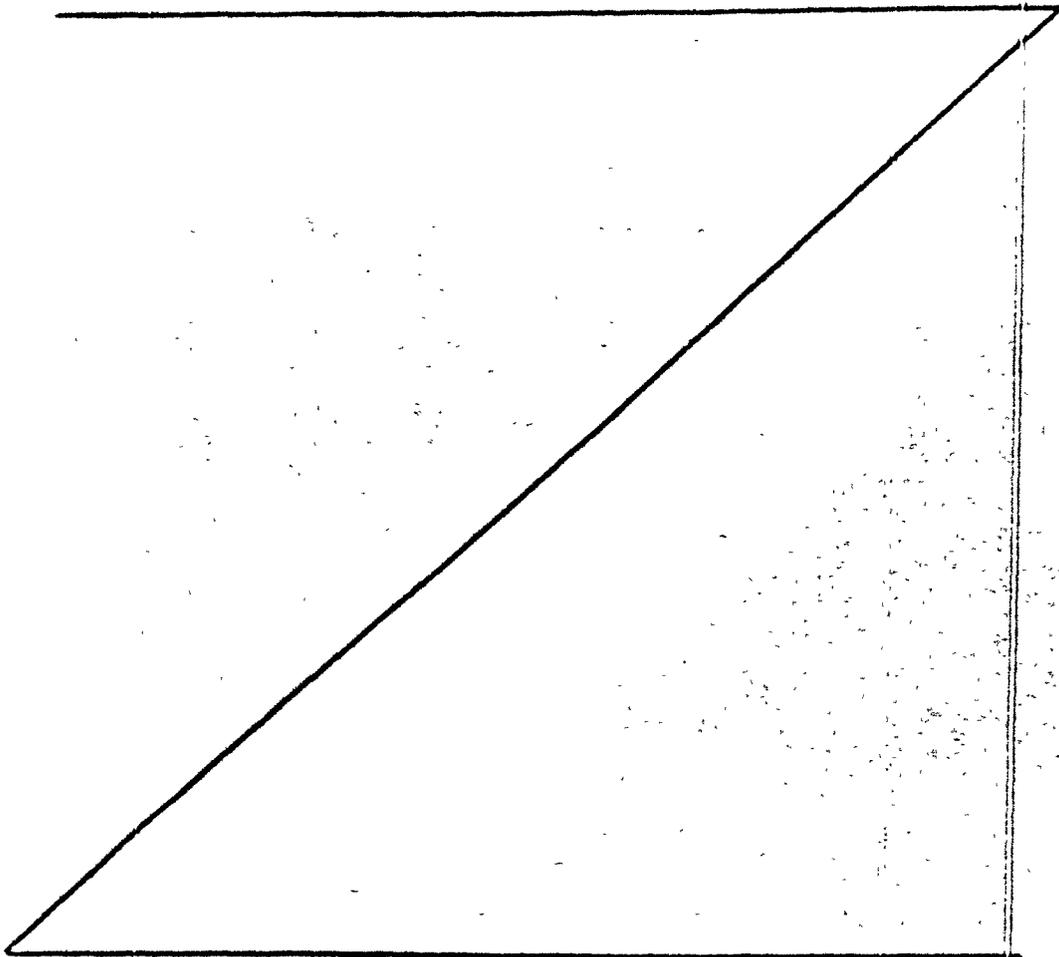


TABLEAU DESCRIPTIF DES LOTS DE COPROPRIETE

N° des LOTS	Batiment	Escaliers 1 et 2	Niveau	Nature des lots	Quote part des parties communes en 13000€
331	unique	"	3è Sous sol	box	15
332	unique	"	3è sous sol	box	9
333	unique	"	3è sous sol	box	12
334	unique	"	3è sous sol	box	20
335	unique	"	3è sous sol	box	9
336	unique	"	3è sous sol	box	9
337	unique	"	3è sous sol	box	13
338	unique	"	è sous sol	box	14
339	unique	"	3è sous sol	box	9
340	unique	"	3è sous sol	box	9
341	unique	"	3è sous sol	box	13
342	unique	"	3è sous sol	box	6
343	unique	"	3è sous sol	box	8
344	unique	"	3è sous sol	box	13
345	unique	"	3è sous sol	box	9
346	unique	"	3è sous sol	box	9
347	unique	"	3è sous sol	box	12
348	unique	"	3è sous sol	box	12
349	unique	"	è sous sol	box	19
350	unique	"	3è sous sol	box	9
351	unique	"	3è sous sol	box	15
352	unique	"	3è sous sol	box	14

N° des LOTS	Batiment	Escaliers 1 et 2	Niveau	Nature des lots	Quote part des parties communes en 13000€
353	unique	"	3è sous sol	bois	28
354	unique	"	3è sous sol	bois	16
355	unique	"	3è sous sol	bois	10
356	unique	"	3è sous sol	bois	9
357	unique	"	3è sous sol	bois	13
358	unique	"	3è sous sol	bois	13
359	unique	"	3è sous sol	bois	9
360	unique	"	3è sous sol	bois	9
361	unique	"	3è sous sol	bois	13
362	unique	"	3è sous sol	bois	16
363	unique	"	3è sous sol	bois	34
364	unique	"	3è sous sol	bois	29
365	unique	"	3è sous sol	resserir	3
TOTAL					460/13000€

CHANGEMENT DE SIEGE DE LA SOCIETE "RESIDENCE REUNION CHAMPAGNE"

Madame MENDELLOVITZ sus nommée représentant la Société Civile Immobilière du GARAGE REUNION CHAMPAGNE a déposé à l'instant même un exemplaire signé des associés en date du 23 septembre 1965 d'une décision aux termes de laquelle le siège social de ladite société a été transféré du 22 bis rue de la Réunion au 10 boulevard Henri Barbusse à MONTREUIL SOUS BOIS et une copie certifiée conforme de la décision extraordinaire des associés de ladite Société en date du 25 octobre 1973 aux termes de laquelle le siège social de ladite Société a été transféré à compter dudit jour du 10 boulevard Henri Barbusse au 8 boulevard Henri Barbusse à MONTREUIL SOUS BOIS.

PUBLICITE FONCIERE

Le présent modificatif au règlement de copropriété constatant le changement de siège de ladite Société sera publié au Bureau des Hypothèques du lieu de situation de l'immeuble, conformément à la loi du 10 juillet 1965, et aux dispositions légales portant réforme de la publicité foncière.

Il en sera de même de toutes modifications pouvant être apportées par la suite au présent règlement.

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun donnent pouvoirs nécessaires avec faculté d'agir ensemble ou séparément à tout Clerc de l'Étude dénommée en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs de l'acte objet des présentes, pour mettre celui ci en concordance avec les documents hypothécaires et cadastraux et ceux de l'état civil.

DOMICILE

Pour l'application du présent règlement de copropriété, les parties aux présentes font élection de domicile en l'étude du notaire soussigné.

DONT ACTE

Le présent acte établi

SUR	QUINZE	pages
et contenant	AUCUN	mot rayé nul
.	AUCUNE	ligne rayée nulle
.	AUCUN	chiffre rayé nul
.	QUATRE	blanc batonné
.	AUCUN	renvoi

A la date indiquée en tête des présentes.

En l'office notarial.

**Lecture faite par le notaire soussigné, les signatures sont par lui
recueillies.**

Et le notaire a signé le même jour.

SUIVENT LES SIGNATURES.

Je SOUSSIGNE, Maître Jean-Luc NONY....., Notaire
associé de la Société Civile Professionnelle "Jean-Luc NONY et
Jacques LAVIGNE notaires associés" titulaire d'un Office Notarial
à PARIS 4ème arrt - 5 Rue du Renard,

CERTIFIE, la présente copie exactement collationnée,
et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la men-
tion de publication, faite sur SEIZE PAGES SANS RENVOI NIMOT NUL
ET AVEC CINQ BLANCS BARRES.

CERTIFIE, en outre, que l'identité complète des
parties dénommées dans le présent document, telle qu'elle est
indiquée en tête à la suite de leur nom, m'a été régulièrement
justifiée

POUR LA SYNDICAT DES CO.PROPRIETAIRES PAR UN
ORIGINAL ENREGISTRE DE SON ACTE CONSTITUTIF. /

POUR LA SCI GARAGE REUNION CHAMPAGNE PAR UN ORIGINAL
ENREGISTRE DE SON ACTE CONSTITUTIF. /

A PARIS LE 5 JUILLET 1990.



16